



Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

## Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Informations supplémentaires

Le produit contient un réducteur de chromate, la teneur en chrome (VI) soluble dans l'eau étant inférieure à 0,0002%. En cas de stockage inadéquat (pénétration d'humidité) ou de stockage trop long, le réducteur de chromate contenu peut perdre prématurément son efficacité et un effet sensibilisant du ciment / liant sur le contact cutané peut se produire (H317 ou EUH203).

#### Identificateur de produit

Ciment Portland (<1% quartz), No.-CAS 65997-15-1

### 2.3. Autres dangers

La poussière provenant du mélange sec peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation répétée de plus grandes quantités de poussière augmente le risque de maladie pulmonaire. Le produit réagit fortement alcalin avec l'humidité. Le produit mélangé avec de l'eau peut causer de graves dommages à la peau et aux yeux en cas de contact prolongé. Le produit contient un réducteur de chromate, la teneur en chrome (VI) hydrosoluble étant inférieure à 0,0002%. En cas de stockage inadéquat (pénétration d'humidité) ou de superposition, le réducteur de chromate contenu peut perdre prématurément son efficacité et un effet sensibilisant du ciment / liant sur le contact avec la peau peut se produire (H317 ou EUH203).

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Matériau de construction minéral sec

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Ciment Portland (<1% quartz)	20% - 94%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 65997-15-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation**                                      Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone contaminée à l'air frais. Appeler un médecin dans les cas graves.

**Contact avec la peau**                        Laver à l'eau et au savon par précaution.

**Contact avec les yeux**                      Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion**                                        Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Éviter l'inhalation de la poussière.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**                      Pas de précautions spéciales.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**                      Aucun(e).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit lui-même ne brûle pas.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Éviter l'inhalation de la poussière.

**Conseils pour les secouristes**

Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)**  
 Switzerland - Occupational Sensitizer (dust)  
 Exposure Limits - Sensitizers  
 Switzerland - Occupational 5 mg/m3 TWA [MAK] (dust, inhalable dust)  
 Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### Protection individuelle

*Protection respiratoire* Ne pas respirer les poussières. Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)

*Protection des mains* Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants de protection conformes à EN 374.

*Protection des yeux* Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

*Protection de la peau et du corps* Pas de précautions spéciales.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Pas de précautions spéciales.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Blanc. Gris.
<b>Odeur</b>	Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	11 - 13.5 (gesättigte wässrige Suspension)
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	> 1250 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	ne s'enflamme pas
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	0.9 - 1.5
<b>Hydrosolubilité:</b>	0.1 - 1.5 g/l
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.

**Viscosité:** Non déterminé.  
**Propriétés explosives:** non dangereux(se)  
**Propriétés comburantes:** Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

**Caractéristiques Générales du Produit** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité** Le ciment est un liant hydraulique. Au contact de l'eau, une réaction prévue a lieu. Le ciment durcit et forme une masse solide qui ne réagit pas avec son environnement.

**10.2. Stabilité chimique** Le ciment est stable tant qu'il est stocké correctement et au sec (section 7). Évitez tout contact avec des matériaux incompatibles. Le ciment humide est alcalin et incompatible avec les acides, les sels d'ammonium, l'aluminium et d'autres métaux communs. De l'hydrogène peut se former. Le ciment est soluble dans l'acide fluorhydrique, formant du gaz de tétrafluorure de silicium caustique. Avec l'eau, le ciment forme des hydrates de silicate de calcium, des hydrates d'aluminate de calcium et de l'hydroxyde de calcium. Les silicates de calcium dans le ciment peuvent réagir avec des agents oxydants puissants tels que les fluorures.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4. Conditions à éviter** Éviter la formation de poussière.

**10.5. Matières incompatibles** Le produit humide est alcalin et réagit avec les acides, les sels d'ammonium et les métaux de base, par ex. aluminium, zinc, laiton.

**10.6. Produits de décomposition dangereux** Aucun sous utilisation appropriée.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Corrosion/irritation cutanée** Ciment a un effet irritant à la peau et les muqueuses. Le ciment sec en contact avec la peau humide ou de la peau en contact avec du ciment humide ou mouillé peut conduire à des diverses réactions irritants et inflammatoires de la peau, par exemple, rougeur et fissures. Un contact prolongé avec une abrasion mécanique peut causer de graves dommages à la peau.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec le ciment peut entraîner des lésions cornéennes, d'une part par action mécanique, d'autre part, par une irritation ou une inflammation immédiate ou ultérieure. Un contact direct avec de plus grandes quantités de ciment sec ou des éclaboussures de ciment humide peuvent avoir des effets allant d'une irritation oculaire modérée (par exemple, une conjonctivite ou une inflammation de la cornée) à des lésions oculaires graves et à la cécité.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Les individus peuvent développer un eczéma cutané après exposition au ciment humide. Ceux-ci sont déclenchés soit par le pH (dermatite de contact irritant), soit par des réactions immunologiques avec le chrome(VI) soluble dans l'eau (dermatite de contact allergique).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	L'exposition à la poussière de ciment peut irriter le système respiratoire (gorge, poumons). La toux, les éternuements et l'essoufflement peuvent en résulter si l'exposition dépasse la limite d'exposition professionnelle.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	L'exposition à long terme à la poussière de ciment respirable au-delà de la limite d'exposition professionnelle peut entraîner une toux, un essoufflement et des changements chroniques obstructifs des voies respiratoires. À de faibles concentrations, aucun effet chronique n'a été observé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Le ciment peut aggraver les maladies existantes de la peau, des yeux et des voies respiratoires, par exemple en cas d'emphysème pulmonaire ou d'asthme.

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

<b>12.1. Toxicité</b>	Donnée non disponible.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non applicable car le ciment est un matériau minéral inorganique. Les résidus de ciment restant pendant l'hydratation ne présentent aucun risque toxicologique. Elimination possible par sédimentation.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non applicable car le ciment est un matériau minéral inorganique. Les résidus de ciment restant pendant l'hydratation ne présentent aucun risque toxicologique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

**12.6. Autres effets néfastes** Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Résidus de produit / produit non utilisé** Produits durcis après ajout d'eau:  
Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Élimination du produit durci tel que les déchets de béton et les boues de béton. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 10 13 14 / 17 01 01 / 17 09 04.

**Emballages contaminés** Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

**ADR/RID** Non réglementé.

**IMDG** Non réglementé.

**IATA** Non réglementé.

**Autres Informations** Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## ***RUBRIQUE 15: Informations réglementaires***

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires** CPID (CH): 672576-67.  
Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.  
Classe de stockage 11/13. (CH)

**Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)**

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances Use restricted. See annex 2.16 in the regulation

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances "Use restricted. See item 47. (containing, when hydrated, more than 2 mg/kg (0.0002%) soluble chromium VI of the total dry weight of the cement)" As Cement [RR-13315-3]

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le clinker de ciment Portland contenu est conforme à l'Art. 2.7 (b) et l'annexe V, 7 du règlement CE 1907/2006 (REACH), exemptées d'enregistrement.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	Selon les informations du fabricant.
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Les travailleurs doivent être informés de la teneur en silice du produit et doivent être formés à l'utilisation prévue du produit.
<b>Mode d'emploi</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.